

**Bureau du 4 octobre 2004**

**Décision n° B-2004-2587**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Aménagement du site de l'ancienne gare en bâtiment pour équipements sportifs - Autorisation de signer un marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1730 en date du 29 septembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de l'aménagement du site de l'ancienne gare de Fleurieu sur Saône en bâtiment pour équipements sportifs.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 25 juin 2004, a classé les offres et a choisi celle de l'entreprise Soterly pour un montant de 82 087,28 € HT, soit 98 176,39 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et suivants et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1730 en date du 29 septembre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 25 juin 2004 ;

Vu la modification proposée et acceptée en Bureau délibératif du 4 octobre 2004 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour l'aménagement du site de l'ancienne gare de Fleurieu sur Saône en bâtiment pour équipements sportifs et tous les actes y afférents avec l'entreprise Soterly pour un montant de 82 087,28 € HT, soit 98 176,39 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 231 320 - fonction 824 - opération 0464 - centre de gestion 572 440.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,